

Séance du 16 février 2010

M. le président. L'amendement n° 70 est retiré.

L'amendement n° 112 rectifié, présenté par MM. Ferrand et Badré, Mme Bout, MM. Carle et Cointat, Mme B. Dupont, M. Gaillard, Mme Garriaud-Maylam, MM. Gouteyron, Guerry et Cantegrit, Mme Dini, MM. J.L. Dupont, Duvernois et Frassa, Mme Procaccia et M. Revet, est ainsi libellé :

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier comme suit les ouvertures de crédits supplémentaires :

	<i>(En euros)</i>			
Programmes	Autorisations d'engagements supplémentaires ouvertes		Crédits de paiements supplémentaires ouverts	
	+majorer l'ouverture de	-minorer l'ouverture de	+majorer l'ouverture de	-minorer l'ouverture de
Formations supérieures et recherche universitaire				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Recherche culturelle et culture scientifique				

Enseignement supérieur et recherche agricoles				
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées				
Projets thématiques d'excellence		150 000 000		150 000 000
Pôles d'excellence	150 000 000		150 000 000	
Recherche dans le domaine de l'aéronautique				
Nucléaire de demain				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. André Ferrand.

[M. André Ferrand](#). L'internationalisation de notre enseignement supérieur et de notre recherche est un objectif clairement identifié du grand emprunt. Nous avons besoin d'étudiants étrangers, de scientifiques en particulier.

[M. Jacques Legendre](#), président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. C'est vrai !

[M. André Ferrand](#). Nous avons la grande chance de disposer à l'étranger d'un réseau de quelque 450 écoles, dont beaucoup de lycées, qui accueille 240 000 élèves dont 60 % d'étrangers. Il s'agit d'une réserve extraordinaire.

Or, force est de constater que les élèves étrangers qui accomplissent toute leur scolarité dans notre système éducatif poursuivent rarement leurs études dans notre enseignement supérieur.

Cet amendement vise donc à permettre la création, dans une trentaine de lycées français de l'étranger sélectionnés, de classes préparatoires adaptées de niveau bac + 2, qui seraient diplômantes au niveau L1 et L2 et qui constitueraient un sas avec l'enseignement supérieur en France.

Ces sortes de propédeutiques, de classes préparatoires seraient directement liées aux campus d'excellence, de sorte que leurs élèves pourraient soit présenter les concours des grandes écoles de ces campus ou ceux des moyennes écoles, soit entrer à l'université.

L'intérêt d'un tel dispositif serait, premièrement, de nous permettre enfin de tirer parti des pépinières de talents étrangers que sont nos lycées de l'étranger.

Deuxièmement, nous ferions entrer dans notre enseignement supérieur non pas des étudiants directement issus de l'enseignement scolaire, dont le taux d'échec est extrêmement élevé, mais des étudiants à bac + 2.

Troisième et dernier de ses aspects positifs – mais ce ne serait pas le moindre, et il serait également conforme à l'esprit du grand emprunt –, le dispositif assurerait un effet de levier, car les entreprises à l'étranger participeraient probablement plus volontiers à des cofinancements dès lors qu'elles sauraient pouvoir compter sur des partenaires publics.

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que ce dispositif a été très bien accueilli dans les milieux universitaires ou par les responsables de grandes écoles auxquels je l'ai présenté et j'ai déjà enregistré plusieurs marques très concrètes de l'intérêt qu'il soulève, intérêt dont attestent d'ailleurs également le nombre et la qualité des cosignataires de cet amendement.

La difficulté est maintenant de franchir la mise en œuvre. Il appartiendra aux acteurs intéressés par le projet de faire preuve de créativité et il faut donc les encourager, monsieur le ministre. C'est ce que j'attends de vous. Nous avons, en quelque sorte, besoin de votre bénédiction pour aller de l'avant.

Vous l'avez compris, il s'agit là d'un investissement d'avenir s'il en est, car le but est d'enrichir notre enseignement supérieur puis notre recherche grâce à un vivier de talents étrangers dont le système d'enseignement français à l'étranger a assuré la formation scolaire. Monsieur le ministre, je compte sur votre appui ! (MM. Jacques Legendre et Auguste Cazalet applaudissent.)

[M. le président.](#) Quel est l'avis de la commission ?

[M. Philippe Marini](#), rapporteur général de la commission des finances. Le renforcement de l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français, sujet auquel la commission est elle-même sensible, est un objectif que soutient le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme en témoignent les indicateurs choisis pour évaluer les campus d'excellence.

Quant aux lycées français à l'étranger, ils représentent sans aucun doute un vivier de talents qui pourraient être mis davantage à profit, et la constitution de passerelles entre ces établissements et les campus d'excellence peut contribuer, de façon pertinente, à l'internationalisation de notre enseignement supérieur.

La commission, sur la question soulevée par notre collègue André Ferrand, s'en remet à l'avis du Gouvernement.

[M. le président.](#) Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, ministre. Monsieur Ferrand, je connais votre attachement à l'enseignement français hors de nos frontières et je peux d'ailleurs en témoigner, car nous nous sommes plusieurs fois rencontrés à l'étranger.

L'idée que vous développez, pour laquelle vous vous battez depuis quelque temps déjà, intéresse en effet.

Bernard Kouchner, qui vous a écrit récemment, s'est ainsi mis en contact avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, lequel réfléchit à un dispositif qui permettrait de mettre en place un parcours diplômant post-bac dans les lycées français à l'étranger.

J'ai pour ma part bon espoir que l'on parvienne à une solution ; je ne sais encore ni laquelle, ni dans quelles conditions, mais c'est une nécessité puisqu'il s'agit de la compétitivité et du rayonnement de la France à l'étranger.

Cependant, retirer 150 millions d'euros à Ariane 6 soulève tout de même quelques difficultés : s'il est normal que la recherche spatiale bénéficie du grand emprunt,...

[M. Bruno Retailleau](#), rapporteur pour avis. Absolument !

M. Éric Woerth, ministre. ... il serait en revanche assez logique que le financement de classes post-bac dans les lycées français à l'étranger relève du budget général de l'État.

[M. Philippe Marini](#), rapporteur général de la commission des finances. En effet.

M. Éric Woerth, ministre. Je l'ai dit, je ne peux m'opposer à votre amendement sur le fond, mais je ne peux pas non plus accepter que les crédits affectés au développement du lanceur Ariane 6 soient diminués de 150 millions d'euros pour assurer le lancement de l'enseignement supérieur à l'étranger.

Je vous propose donc, monsieur Ferrand, que nous nous revoyions assez rapidement avec le ministre des affaires étrangères et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour étudier la manière concrète d'avancer sur ce sujet, qui, tout le monde en convient, est un vrai sujet et je vous remercie donc de l'intérêt que vous y portez.

[M. le président](#). La parole est à M. André Ferrand, pour explication de vote.

[M. André Ferrand](#). Monsieur le ministre, je vous suis très reconnaissant de cette réponse qui, vous l'avez compris, est celle que j'attendais. Il est clair que je n'en veux ni au CNES ni à Ariane 6 – et je tiens d'ailleurs vivement à rassurer à cet égard mon ami Christian Gaudin, qui, j'en suis sûr, aurait été à mes côtés pour défendre le développement de l'enseignement supérieur français à l'étranger s'il n'avait farouchement défendu, et il a eu raison, le CNES et Ariane 6 ! (Sourires.) –, mais il fallait bien gager cet amendement qu'évidemment je retire.

[M. le président](#). L'amendement n° 112 rectifié est retiré.